

tre et de les accabler. On peut, au contraire, obtenir beaucoup de ces enfants en leur tendant une main secourable; en se proportionnant à leur faiblesse; en n'exigeant rien au-dessus de leurs forces; en faisant avec eux quelques pas dans la route qu'ils ont à parcourir pour les encourager; en évitant de mettre le prix de leurs efforts au-dessus de leur portée, le rapprochant plutôt pour qu'ils puissent l'atteindre facilement, sauf à l'éloigner ensuite, progressivement et à le rendre plus difficile à conquérir; enfin, en ne demandant à chacun que le succès dont il est susceptible; imitant en cela le père de famille qui ne demande compte à chaque serviteur que du talent qu'il lui a été confié, et qui, au dernier jour, ne demandera beaucoup qu'à ceux à qui il aura été beaucoup donné.

Dans une classe, on taxe ordinairement de paresse les enfants qui obtiennent moins de résultat, ou qui mettent plus de temps que les autres à s'acquiescer d'une tâche. On oublie que la paresse étant une négligence volontaire de ses devoirs, il faudrait, avant de l'attribuer aux enfants, s'être bien assuré de ce qu'ils sont capables de faire, en égard à leur âge, à leur tempérament, à leur complexion, à leur état de santé, au développement de leurs facultés morales, etc. Ceux qui s'entendent continuellement reprocher ce défaut, et qui, dans leur conscience, peuvent se rendre le témoignage qu'ils ont fait tout ce qui dépendait d'eux, finissent par se décourager, et renoncent à satisfaire des Maîtres ou des Maîtresses qui ne leur tiennent aucun compte de leurs efforts et de leur bonne volonté...—Pauvres enfants, dont tout le tort est bien souvent de n'avoir pas reçu, en venant au monde, les heureuses dispositions qui donnent tant d'avantages à leurs émules, et qui, assujettis aux mêmes travaux, sont obligés de soutenir la lutte, avec des moyens si disproportionnés, sans être jamais récompensés par le moindre succès...—Pauvres infortunés, dont les longues années de l'éducation s'écoulent tristement dans l'obscurité, au milieu des difficultés sans cesse renaissantes d'un travail pénible et infructueux... Heureux lorsqu'ils ne sont pas les victimes d'une aveugle sévérité et d'une révoltante injustice... Malheureusement, enchaînées elles-mêmes du défaut qu'elles reprochent si amèrement aux enfants, les Maîtresses trouvent plus commode d'invectiver du matin au soir contre les élèves paresseuses, que de s'imposer un surcroît de peine et de travail pour donner à chacune quelques soins individuels, quelques leçons particulières, quelques encouragements qui soient en rapport avec leur faiblesse.—Avec un peu d'expérience, et surtout avec un peu plus d'abnégation, elles comprendraient qu'il ne suffit pas, pour faire aimer le travail aux enfants, de leur reprocher sans cesse de ne point travailler: il faut encore leur montrer comment on travaille, et leur rendre la tâche plus facile en les aidant à s'en bien acquiescer.

Loin de nous la pensée d'excuser la paresse, ou d'en rendre les Maîtresses responsables; nous avons voulu montrer seulement que ce défaut n'est pas toujours volontaire dans les enfants; que le plus souvent, il est inhérent à leur nature, et qu'on ne peut en triompher qu'à la longue, avec beaucoup de patience et de dévouement; qu'il n'est pas sans danger de trop presser certains enfants, de leur faire dépenser en quelques jours, en quelques mois, la somme d'activité que Dieu leur a donnée, et qui, une fois épuisée, les laisse sans ressources contre le défaut même qu'il s'agit de leur faire surmonter.—Pour le travail comme pour la nourriture, il faut toujours laisser un enfant sur son appétit, et lui faire quitter l'étude et ses devoirs avant qu'il en ait conçu du dégoût.—Nous avons voulu prouver qu'il faut rarement employer les punitions pour combattre la paresse, et n'y recourir que comme à une extrémité, après avoir employé tous les moyens qui tendent à encourager et à exciter une noble émulation; enfin, que s'il faut quelquefois user de rigueur, on doit éviter du moins ce qui ne tend qu'à aggraver le mal, bien loin de le guérir: comme de doubler une tâche ou un devoir qu'un enfant n'a point fait, de lui faire copier un nombre considérable de lignes, etc..., tout cela n'étant propre qu'à augmenter son éloignement pour le travail, et à l'enraciner de plus en plus dans la paresse.—*Journal d'Education de Bordeaux.*

Le Maître d'Ecole et l'Agriculture.

Un maître d'école d'Irlande rend un compte détaillé de sa culture sur deux arpents de terre, avoisinant sa maison d'école. Il a vingt écoliers, auxquels il donne chaque jour, de neuf heures à midi, des leçons d'écriture, de calcul et de religion.—Chacun des élèves lui donne deux sous par semaine pour aider à la souscription de trois journaux agricoles maintenus par le Conseil agricole et à l'achat de quelques volumes traitant d'agriculture, qui sont l'objet d'une lecture spéciale tous les jeudis de l'après-midi; ils donnent de plus trois heures de travail par jour, de deux heures à cinq heures après-midi.—Il cultive deux arpents, et nourrit à l'étable trois vaches, une génisse, un veau, des porcs.—Pour une si petite exploitation, il a construit deux étables à purin qui, dit-il, lui ont rendu de grands services.—Exprimons en passant un regret, c'est qu'on ne sache pas ici, tout le parti qu'on peut tirer des fosses à purin.—Les élèves, en faisant prospérer par le travail cette petite culture y puisent non seulement une instruction suffisante, mais ils peuvent encore s'y initier aux bonnes pratiques agricoles, et deviennent des agents de culture recherchés par les fermiers.

Nous recommandons à l'attention des hommes spéciaux ce plan d'organisation qui serait, nous le pensons, d'une application bien facile dans nos campagnes. Il y a là pour nos législateurs et les membres du Conseil agricole, un modèle à consulter.—Que ne peut-on pas faire pour l'agriculture quand on sait en connaître toute l'importance? Ce serait bien peu de sacrifier une ambition personnelle, dans l'unique but d'assurer à l'agriculture une plus grande prospérité.—*Journal d'Agriculture.*

HISTOIRE.

Le Traité de Paix.

Le *London Telegraph* a reçu de Versailles le texte du traité de paix signé par MM. Thiers et Favre, plénipotentiaires de la France, et MM. Bismark, Bray, Wächter et Jolly, plénipotentiaires de l'Allemagne du Nord, de la Bavière, du Wurtemberg et de Bade.

L'article 1er du traité porte que la France renonce à tous ses droits sur les territoires désignés ci-après:

« La ligne de démarcation entre la France et l'Allemagne commencera au canton de Cattenom, département de la Moselle, d'où elle se dirigera vers Thionville, Briey et Corbe; elle longera la frontière sud-ouest et sud de l'arrondissement de Metz, pour courir ensuite directement vers Château Salins. A Pettencourt, dans ce dernier arrondissement, la frontière fera un coude de manière à suivre la crête des montagnes entre la vallée de la Seille et la vallée de la Vezouze, dans le département de la Moselle, jusqu'au canton de Schirmeck, dans le coin nord-est du département des Vosges.

De là, elle courra vers Saales, en divisant cette commune; puis elle suivra les limites ouest des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin jusqu'à ce qu'elle atteigne la frontière suisse à Delle, en passant par le canton de Belfort, où la ville et la forteresse de Belfort resteront à la France. En échange de cette concession, les villages de Marie aux Chênes et de Vionville, dans le département de la Moselle appartiendront à l'Allemagne.

« Ces limites sont celles des territoires cédés à perpétuité à l'empire d'Allemagne.

« Une commission composée des représentants des deux nations sera chargée de la délimitation de la frontière.

L'article 2 est relatif à l'indemnité de guerre. Cette indemnité sera payable comme suit: un milliard en 1871, et le reste dans l'espace de trois ans à partir de la ratification du traité de paix.

D'après l'article 3, l'évacuation de la France devra commencer immédiatement après la ratification du traité par l'Assemblée nationale. Aussitôt cette ratification obtenue, les troupes allemandes quitteront Paris et les départements du Calvados, de